

**SEJOUR D'ETUDE A L'ETRANGER**  
**2018-2019**  
**GUIDE DE CANDIDATURE**

<b>I. La Mobilité à l'ENSAPLV</b>	<b>2</b>
<b>II. Sources d'information concernant les universités partenaires</b>	<b>2</b>
<b>III. Composition du dossier de candidature pour un séjour d'études à l'étranger</b>	<b>4</b>
<b>IV. Le principe de validation des enseignements et le projet de contrat d'études</b>	<b>6</b>
<b>V. Procédure de sélection des candidatures</b>	<b>8</b>
<b>VI. Aides à la mobilité, base 2017-2018</b>	<b>8</b>
<b>VII. ECTS affectés aux enseignements de Master</b>	<b>10</b>
<b>VIII. Contact</b>	<b>11</b>
<b>Projet de contrat d'études</b>	<b>12</b>
<b>Liste des enseignants référents par destination</b>	<b>13</b>

---

## **I. LA MOBILITE A L'ENSAPLV**

---

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger (un ou deux semestres) dans de nombreux pays d'Europe et du reste du monde, dans le cadre de conventions bilatérales signées par l'ENSAPLV avec les universités partenaires.

Ces conventions spécifient l'exonération des droits d'inscription\* dans l'université d'accueil et donc le paiement des droits d'inscription dans l'université d'origine, soit l'ENSAPLV, ainsi que le nombre d'étudiants pouvant bénéficier de ces échanges.

Ces séjours d'études s'effectuent dans un cadre réglementé et font l'objet d'un contrat approuvé par l'ENSAPLV qui permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'université partenaire. Une centaine d'étudiants partent ainsi chaque année en séjour long à l'étranger.

\* Attention, l'exonération des droits d'inscription ne veut pas dire l'absence de frais. Dans certaines universités d'accueil vous devrez régler des "frais de dossier" (Buenos Aires par exemple) ou des cartes de transport (destinations allemandes).

**Rappel :** Les séjours d'études à l'étranger sont proposés aux étudiants inscrits en M1 et M2 durant l'année de leur mobilité.

### **Date limite de remise des dossiers de candidature bureau 4 ou 13 :**

**1er appel à candidature**  
**Destinations Nord-américaines, asiatiques (Japon, Chine, Corée, Inde), scandinaves (Suède, Norvège, Finlande, Danemark) et hollandaises :**

**le 12 janvier 2018 à 12h00**

***2nd appel à candidature : toutes les autres destinations***

**Le 6 mars 2018 17h30**

### **Ouverture du site pour les candidatures en ligne :**

*Destinations de l'appel à candidature du 12 janvier 2018 : début décembre 2017*

*Destinations de l'appel à candidatures du 6 mars 2018 : début février 2018*

En conséquence si vous n'êtes pas retenu(e) dans l'un de vos trois choix pour les destinations de l'appel à candidature du 12 janvier, vous pourrez candidater à nouveau pour 3 choix pour les destinations de l'appel à candidatures du 6 mars.

En revanche, si vous êtes retenu(e) pour une destination de l'appel à candidatures du 12 janvier, il ne vous sera pas possible de candidater le 6 mars.

---

## **II. SOURCES D'INFORMATION CONCERNANT LES UNIVERSITES PARTENAIRES**

---

**Le publicateur des destinations et des informations sur les universités partenaires :**

Sera mis à jour courant octobre 2017. Il est accessible sur le site de l'ENSAPLV, page International, séjours d'études à l'étranger..

**Les enseignants référents ou mentors** : voir liste en annexe ou sur la page "séjour d'études à l'étranger" du site internet.

**La liste des e-mails des étudiants de l'ENSAPLV actuellement en mobilité** : bureaux 4 ou 13 ainsi que les adresses électroniques des étudiants étrangers actuellement en échange à l'ENSAPLV.

**Les rapports d'étape, contrats d'études et rapports finaux** des étudiants de l'ENSAPLV qui ont bénéficié de ces échanges l'année précédente et la documentation reçue à ce jour des étudiants en mobilité cette année.

**L'exposition "Retour de mobilité 2016-2017 – invitation au départ"** - retour d'expériences mobilité étudiante 2016-2017" des étudiants ayant participé l'année précédente à ces échanges. (Du 6 novembre au 17 novembre 2017 à l'ENSAPLV).

A cette occasion seront organisées des rencontres avec les enseignants référents, selon le calendrier suivant :

**> Lundi 6/11/17 et 13/11/17 de 13h à 14h**

Marc Bourdier : destinations japonaises, Lisbonne

**> Mardi 7/11/17 de 12h à 13h**

Ron Kenley : destinations de Grande Bretagne, Aalto, Oslo (AHO et KHIO), Valence, Athènes.

**> Mercredi 8/11/2017 de 13h à 14h**

Catherine Zaharia : UDEM Montréal, Bucarest, Roma la Sapienza, Gand, Birmingham

**> Jeudi 9/11/17 de 13h à 14h**

Eric Locicero : destinations espagnoles, Hamburg

Bendicht Weber : destinations allemandes, ETH Zurich, Riga

**> Vendredi 10/11/17 de 13h à 14h**

Gerald Gribé : Roma TRE, Roma la Sapienza, Politecnico di Milano, IUAV, Università degli studi di Napoli Federico II, Politecnico di Torino

**> Lundi 13/11/17 de 13h à 14h**

Marc Bourdier : destinations japonaises, Lisbonne

**> Mardi 14/11/17 de 12h à 13h**

Christian Pédelahore : Cuba, Guangzhou, Corée du Sud, Chili, Argentine, Brésil (UFRJ, USP, Fortaleza)

Claudio Secci : CEPT (Inde), Udelar (Montevideo), UFRGS (Porto Alegre), UCV (Caracas), Genova, Cagliari, destinations turques et libanaise

Luis Lopez : destinations mexicaines

**> Mercredi 15/11/2017 de 13h à 14h**

Jim Njoo : destinations canadiennes autres que UDEM Montréal, TU Delft, Georgia Institute of Technology Atlanta, Bergen, Copenhague, Budapest, Slovénie

Catherine Zaharia : UDEM Montréal, Bucarest, Roma la Sapienza, Gand, Birmingham

Des réunions administratives d'information sauront également lieu dans la salle d'exposition (il s'agit des mêmes informations répétées chaque jour) :

. lundi 6 novembre à 18h30

. mardi 7 novembre à 18h30

. vendredi 10 novembre à 18h30

. lundi 13 novembre à 18h30

. mardi 14 novembre à 18h30

- jeudi 16 novembre à 18h30

- vendredi 17 novembre à 18h30

---

### III. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UN SEJOUR D'ETUDES A L'ETRANGER

---

**Rappel :** Le séjour d'études à l'étranger concerne les étudiants inscrits en M1 ou en M2 durant l'année de leur mobilité à l'étranger.

**ATTENTION : UN ETUDIANT EN SITUATION DE REDOUBLEMENT L3 EN 2018-2019 NE PEUT EFFECTUER UN SEJOUR D'ETUDES A L'ETRANGER. PAR CONSEQUENT UN ETUDIANT SELECTIONNE EN MARS 2018 ALORS QU'IL EST POSITIONNE EN L3 DEVRA RENONCER A SON SEJOUR D'ETUDES A L'ETRANGER EN 2018-2019 S'IL N'A PAS OBTENU SON DIPLOME D'ETUDES EN ARCHITECTURE CONFERANT LE GRADE DE LICENCE AVANT SON DEPART A L'ETRANGER.. ATTENTION, IL FAUDRA DONC AVOIR VALIDE VOS STAGES DE LICENCE AVANT VOTRE RE-INS CRIPTION A L'ENSAPLV POUR L'ANNEE 2018-19**

Votre dossier de candidature doit refléter votre motivation à inscrire un séjour d'études de longue durée dans votre projet personnel de formation. En conséquence, vous devez soigner la lettre de motivation, le projet de contrat d'études dans l'université choisi et votre portfolio.

**Le dossier de candidature doit être déposé bureau 4 ou 13 avant :**

**le 12 janvier 2018 à 12h.00** pour les destinations *Nord-américaines, asiatiques (Japon, Chine, Corée, Inde, thaïlandaise), scandinaves (Suède, Norvège, Finlande, Danemark) et hollandaises*

**le 6 mars 2018 17h30** pour les autres destinations.

#### Liste des pièces :

- **Fiche de candidature en ligne imprimée.** Le lien de candidature en ligne sera ouvert début décembre sur le site [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr), page *International, séjour d'études à l'étranger*. Vous devrez indiquer trois choix de destination par ordre de préférence.
- **CV** en français et dans la langue d'enseignement de la destination choisie.
- **Lettre de motivation** en français et dans la langue d'enseignement de la destination choisie. *Dans la mesure où vous allez candidater pour 3 choix de destination, et vos motivations pouvant être différentes d'une destination à l'autre, il est préférable de remettre **trois lettres de motivation**.*
- **Projet de contrat d'études** dans l'université étrangère, formulaire en annexe de ce document et téléchargeable à la page "séjour d'études à l'étranger". Voir point IV.
- **Relevés de notes obtenues** durant le cursus d'architecture également en version anglaise si la destination choisie est une université dont la langue d'enseignement est l'anglais.
- Si vous avez intégré l'ENSAPLV par validation des acquis ou par transfert, vous devez remettre le **diplôme** obtenu ou les **résultats** de votre cursus effectué préalablement.
- **Justificatif de compétence linguistique** (langue d'enseignement de la destination choisie).

Pour l'anglais, prévoir le **IELTS** option "academic" , ou à défaut une attestation signée d'un enseignant d'anglais et le justificatif d'inscription à l'examen de certification - vérifier les pré-requis linguistiques des universités d'accueil sur la page "*séjour d'études à l'étranger*", *destinations* en cliquant sur le bouton "i" à côté du nom de l'université.

A ce propos des ateliers de préparation au TOEFL et au IELTS sont organisés en octobre, et novembre par l'établissement. N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire au British Council pour passer le test.

Des tests de certification seront organisés le samedi 21 janvier 2018 par l'établissement pour l'italien, l'espagnol et l'allemand (écrit à 13h30 amphi 302 suivi d'un oral avec un enseignant de langue). Vous devez vous inscrire à ce test auprès du service des relations internationales d'ici le 11 janvier 2018.

▪ **2 photos d'identité.**

▪ **La copie de votre carte d'identité ou de votre passeport (si vous candidatez pour une destination non-européenne.**

▪ Un **Relevé d'Identité Bancaire** ou Postal d'un compte en France à votre nom (pour le versement des aides à la mobilité).

▪ La copie du **dernier avis d'imposition du foyer fiscal** auquel vous êtes rattaché. Dans la mesure où l'éligibilité à certaines aides à la mobilité est liée à la situation sociale de l'étudiant, ce document est nécessaire pour que l'ENSAPLV puisse demander une subvention auprès des organismes d'aides, au plus près des besoins des étudiants (voir Aides à la mobilité - base 2017-2018). Bien sûr, ce document confidentiel ne sera pas transmis à la commission d'enseignants en charge de la sélection des étudiants. Ce document n'est pas obligatoire pour candidater, mais si ce document n'est pas remis il ne sera pas possible de prendre en compte cet étudiant dans les demandes d'aides à la mobilité auprès de certains organismes financeurs, certaines de ces aides étant conditionnées par la situation sociale de l'étudiant.

▪ **Portfolio.**

Le portfolio doit refléter le cursus suivi dans son ensemble et donc ne pas montrer uniquement les projets d'architecture. Les travaux doivent être classés pour donner une compréhension de votre parcours et de votre progression.

Il doit intégrer l'énoncé des exercices permettant de situer vos travaux par rapport à une demande pédagogique explicite (code de l'enseignement suivi et nom de l'enseignant encadrant ces travaux, titre, résumé, objectifs attendus, durée, mode d'évaluation). Les commentaires doivent expliquer la démarche qui a été adoptée dans les exercices montrés ou décrits. Dans la mesure où certaines universités partenaires demandent à recevoir le portfolio au moment de l'envoi du dossier des étudiants, une traduction de certains éléments ou de la totalité du portfolio dans la langue de travail de l'université d'accueil sera appréciée.

Prévoir un format papier A4 pour le dossier de sélection.

Dès que vous serez sélectionné(e) vous devrez préparer le dossier de candidature pour l'université choisie. les dates limites d'envoi de ces dossiers pour certaines universités étant très proches de la date de votre sélection, n'hésitez pas à regarder la composition de ce dossier dans les informations concernant les universités d'accueil, voir bouton "i" précité.

**ATTENTION ! Vous devez déposer l'intégralité de ces documents bureau 4 ou 13, mais il vous sera demandé, au moment de la candidature en ligne de télécharger :**

- vos lettres de motivation

- vos CV

- vos certificats de compétence linguistique
- la copie de votre carte d'identité ou passeport

Enfin, les étudiants candidats pour une destination japonaise devront également se présenter à un entretien de sélection qui aura lieu le 16 janvier 2018. Les étudiants seront convoqués individuellement à ces entretiens.

---

#### **IV. LE PRINCIPE DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS ET LE PROJET DE CONTRAT D'ETUDES**

---

La validation des enseignements suivis dans l'université d'accueil suppose la mise en équivalence des enseignements offerts par cette université avec ceux de l'ENSAPLV.

La mise en équivalence comprend trois éléments :

- la charge de travail afférent à cet enseignement.
- la nature de l'enseignement suivi liée à votre positionnement durant l'année de mobilité (inscription en M1, M2 ) et la durée de votre mobilité (1 ou 2 semestres)

##### **La charge de travail**

S'agissant de la charge de travail un outil est communément utilisé en Europe : ECTS soit Equivalent Credit Transfer System.

Par convention un semestre correspond à 30 ECTS donc deux semestres à 60 ECTS.

Le nombre d'ECTS affecté à un enseignement tient compte des heures encadrées et de la charge de travail personnel jugée nécessaire pour obtenir avec succès cet enseignement.

Vous trouverez en fin de document la grille des enseignements de l'ENSAPLV avec le nombre de crédits ECTS correspondants.

Les universités partenaires européennes utilisent en grande partie les ECTS. Parfois, ces universités utilisent des outils de mesure nationaux mais font apparaître la correspondance dans les relevés de notes entre ces « crédits nationaux » et les ECTS.

Par exemple un crédit anglo-saxon correspond à 0,5 ECTS, 1 CFU italien correspond à 1 ECTS. Pour l'Espagne la mise en équivalence des crédits nationaux se fait enseignement par enseignement.

Au-delà de la stricte mise en équivalence comptable des enseignements par les ECTS, certaines universités partenaires conseillent aux étudiants de suivre moins de 30 crédits ECTS par semestre, la charge de travail personnel n'étant pas appréciée de la même manière.

De plus, si l'université partenaire propose un enseignement de projet correspondant à 10 crédits ECTS au premier semestre, alors que le cours de projet correspond à l'ENSAPLV à 13 ECTS, vous ne pourrez pas toujours suivre un deuxième projet dans l'université d'accueil. Dans ce cas vous complétez les trois crédits manquants par un enseignement complémentaire à l'enseignement de projet.

Enfin, si vous effectuez un séjour d'études d'une année universitaire, vous n'êtes pas tenu par l'organisation temporelle des enseignements de l'ENSAPLV. Par exemple en M1 vous devez suivre un enseignement de sciences humaines de 9 crédits sur l'année. Vous pouvez valider la totalité de ces enseignements dans l'université d'accueil soit par un enseignement d'une charge de travail équivalente au premier semestre ou au second semestre.

Dans l'hypothèse où l'université partenaire n'utilise pas les ECTS, comme les universités hors UE, nous mettons en équivalence les heures encadrées..

##### **La nature des enseignements suivis et la durée de votre mobilité**

Le principe de la mobilité est de valider des enseignements de votre cursus d'origine par des enseignements suivis et obtenus dans l'université d'accueil.

Il va de soi que nous ne vous demandons pas de suivre le même enseignement à l'étranger que celui que vous auriez suivi à l'ENSAPLV, mais de tirer profit de la spécificité de l'offre de formation

proposée par l'université partenaire tout en suivant des enseignements de même nature que ceux que vous devriez suivre à l'ENSAPLV.

### **1. vous êtes inscrit en M1 durant votre année de mobilité.**

si vous étiez à l'ENSAPLV vous devriez suivre durant l'année :

- un enseignement de projet correspondant à la moitié de votre charge de travail sur le semestre ou l'année ;
- un enseignement de construction correspondant à 5 ECTS sur l'année ;
- un enseignement de sciences humaines (histoire, théorie, philosophie) correspondant à 9 ECTS sur l'année ;
- un enseignement de techniques de représentation de 3 ECTS ;
- une initiation à la recherche (11 ECTS sur l'année) débouchant sur un mémoire d'étape à la fin de l'année de M1, lequel étant poursuivi, achevé et soutenu à la fin du semestre 9 de M2, soit à votre retour de mobilité.

Ce travail de mémoire est effectué dans le cadre d'un axe thématique prévoyant un séminaire chaque semestre, un optionnel d'initiation à la recherche, un enseignement théorique (optionnel).

la validation du mémoire d'étape fera l'objet d'une réunion de présentation des axes thématiques qui sera faite auprès des L3 en avril 2018. Il est cependant nécessaire de suivre dans l'université d'accueil un enseignement lié à la thématique de votre mémoire pour pouvoir valider à l'étranger le séminaire du premier semestre et l'optionnel de séminaire du second semestre.

### **2. vous êtes inscrit en M2 durant l'année de votre mobilité**

Votre travail à l'étranger se répartit en 3 éléments :

- le projet du semestre 9, 13 ECTS
- la poursuite de votre travail sur le mémoire, engagé en M1. Il va de soit que votre motivation pour un séjour en mobilité doit porter plus particulièrement sur la possibilité de compléter votre travail de mémoire par une approche à l'étranger de situations concrètes ou d'une formation en relation avec la thématique abordée. Selon les destinations choisies il est possible de soutenir le mémoire à l'étranger et donc de valider les 12 ECTS afférents.
- le droit de l'urbanisme de 2 ECTS.
- il est possible durant le second semestre de valider le stage obligatoire de M2 à l'étranger
- enfin, vous pouvez travailler sur votre PFE à l'étranger et obtenir les 12 ECTS liés à la préparation du PFE si vous êtes encadré à l'étranger par un enseignant, lequel devra évaluer ce travail.. Ceci fait sens si le sujet de PFE est choisi en liaison soit par le lieu choisi soit par la thématique avec votre mobilité. Certes vous devrez soutenir votre PFE à l'ENSAPLV, et donc avoir un directeur de PFE, enseignant de l'ENSAPLV. La soutenance peut avoir lieu soit en juillet si le calendrier de l'université d'accueil le permet, soit en septembre (session réservée aux étudiants en mobilité) si le calendrier de l'université d'accueil ne vous permet pas d'être présent en Juillet. L'enseignant étranger qui vous a accompagné dans ce travail peut faire partie du jury de soutenance.

Enfin, que vous soyez inscrit en M1 ou en M2 durant votre mobilité il vous est possible de valider l'intensif optionnel pluridisciplinaire de 3 ECTS à l'étranger. Par exemple un cours de langue du pays d'accueil peut être validé de cette façon si celui-ci représente une charge de travail équivalente à 3 ECTS. A noter qu'il n'est pas possible de valider plus de 3 ECTS pour un enseignement de langue vivante suivi à l'étranger.

Sur la base des principes de mise en équivalence indiqués ci-dessus, vous devez établir pour votre dossier de candidature, un projet de contrat d'études. Ce projet sera sans doute modifié ou complété de nouveaux enseignements tant au premier semestre qu'au deuxième semestre.

---

## V. PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES

---

Vous serez d'abord choisi par la commission des relations internationales de l'ENSAPLV, commission d'enseignants ainsi que par l'enseignant référent ou mentor pour la destination que vous avez choisie. Pour certaines destinations comme les universités japonaises notamment, l'examen de votre dossier sera complété d'un entretien de sélection prévu mi-janvier 2018.

Si vous n'avez pu être satisfait dans aucun de vos choix alors que votre dossier de candidature a été jugé recevable, la commission des relations internationales vous proposera une autre destination au regard de votre dossier.

Dès l'annonce des résultats les étudiants sélectionnés devront préparer les dossiers de candidature demandés par les universités d'accueil en veillant à respecter les dates limites de réception de ces dossiers imposées par ces universités.

Parallèlement le service des RI de l'ENSAPLV annoncera aux universités partenaires les étudiants sélectionnés.

Certaines universités partenaires (peu) procèdent à une deuxième sélection des dossiers envoyés, d'où la nécessité de soigner votre dossier de candidature.

Après examen de votre dossier, l'université d'accueil vous enverra un message ou une lettre d'acceptation.

---

## VI. AIDES A LA MOBILITE, BASE 2017-2018

---

**Les aides et montants précis pour l'année 2018-2019 seront connus en JUILLET 2018 pour les aides Erasmus + et en septembre 2018 pour les autres aides.**

Il existe 3 types d'aides à la mobilité gérées par l'ENSAPLV.

Ces aides font l'objet d'une subvention demandée chaque année par l'établissement auprès des organismes financeurs. Par conséquent le montant de ces aides peut varier d'une année universitaire à l'autre et est précisément connu au mois de juillet.

Les conditions d'éligibilité de ces aides dépendent :

- de la destination du séjour d'études (aides européennes pour les destinations relevant du programme ERASMUS + ou Erasmus + mobilité internationale de crédit pour certaines destinations japonaises, si les dossiers de candidatures de l'ENSAPLV de février 2018 ont été acceptés par l'agence nationale Erasmus +
- de votre situation sociale appréciée d'après le dernier avis d'imposition du foyer fiscal auquel vous êtes rattaché au moment de votre candidature :  
Plafond du quotient familial : 19190 € pour l'aide à la mobilité du conseil régional d'Ile de France
- Si l'étudiant est boursier durant l'année de sa mobilité il peut toucher une aide à la mobilité du Ministère de la Culture.

Les bourses, compte tenu de ces critères d'éligibilité, sont cumulables. Toutefois, l'ENSAPLV s'efforce de répartir les aides de façon à ce qu'un maximum d'étudiants puissent bénéficier d'un soutien financier durant son séjour d'études à l'étranger, compte tenu du montant des subventions accordées à l'établissement par les organismes financeurs.

L'étudiant en mobilité ne peut donc se prévaloir d'un droit à recevoir ces aides.

### **Montant des aides :**

Voici, à titre d'information, les montants et les conditions d'éligibilité de ces aides pour la mobilité 2017-2018. Bien évidemment les montants et les conditions pourront être modifiées pour l'année 2018-2019 et dépendent du montant de la subvention allouée par chaque organisme financeur à l'ENSAPLV :

> **Aides Erasmus + études (pour programme de mobilité SMS Erasmus) :**

270 €/mois pour les destinations des pays suivants : Danemark, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume Uni, Norvège

210 €/mois pour les autres destinations.

En fonction de la subvention reçue par l'établissement, il est possible que l'étudiant ne reçoive pas une aide à la mobilité correspondant à la durée réelle de son séjour d'études à l'étranger.

**A noter :** L'étudiant en situation de handicap peut bénéficier d'une bourse Erasmus spécifique complémentaire

**Aides Erasmus + stages**

Il est possible aux étudiants s'ils valident leur stage obligatoire de Master d'obtenir une aide Erasmus + de 420 €/moi pour les stages effectués dans les pays suivants : Danemark, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume Uni, Norvège

360 €/mois pour les autres destinations.

Le stage doit être au moins de 2 mois et la durée totale du séjour Erasmus "études" et "stages" en cycle Master ne doit pas dépasser 12 mois

> **Aides du conseil régional Ile de France (pour tout programme de mobilité) :**

250 €/mois pour un maximum de 8 mois

> **Aide du Ministère de la Culture (pour tout programme de mobilité) :**

400 €/mois pour un maximum de 6 mois.

Au moment de sa candidature en ligne l'étudiant devra préciser ses demandes au regard de ces 3 types d'aides.

Il appartient également à l'étudiant de rechercher d'autres sources d'aides, en fonction de sa région ou de sa ville d'origine, de l'académie où il a passé son baccalauréat par exemple.

Enfin, certaines destinations japonaises peuvent proposer des aides à la mobilité du gouvernement japonais. bien évidemment ces aides ne sont pas automatiques et dépendent des universités partenaires et de la qualité du dossier académique de l'étudiant évaluée par l'université partenaire ou du programme d'échange dans lequel la mobilité de l'étudiant s'inscrit.

---

**VII. ECTS AFFECTES AUX ENSEIGNEMENTS DE MASTER**


---

SECOND CYCLE : ANNEE 1 – SEMESTRE 7

UE	Code	Enseignement	Heures encadrées par semestre	Heures encadrées par semaine	ECTS/ENS	ECTS/UE
M 7.1	P	PROJET 1	136	8,5	13	15
	Po	OPTIONNEL PROJET 1	21	1,5	2	
M 7.2	CT	CONSTRUCTION 1	49	3,5	3	6
	TR	TECHNIQUES DE REPRESENTATION	49	3,5	3	
M 7.3	HT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE 1	28	2	2,5	5
	SH	SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIE	28	2	2,5	
M 7.4	S	SEMINAIRE 1	28	2	2	4
		SUIVI MÉMOIRE	21	1,5	1	
	SoIR	OPTIONNEL Initiation à la recherche	28	2	1	
<b>TOTAL SEMESTRE 7</b>			<b>388</b>	<b>26,5</b>		<b>30</b>

SECOND CYCLE : ANNEE 1 – SEMESTRE 8

UE	Code	Enseignement	Heures encadrées par semestre	Heures encadrées par semaine	ECTS/ENS	ECTS/UE
M 8.5	P	PROJET 2	136	8,5	13	15
	Po	OPTIONNEL PROJET 2	21	1,5	2	
M8.6	S	SEMINAIRE 2	49	3,5	3	7
		SUIVI MEMOIRE 1	14	1	2	
	So	OPTIONNEL SEMINAIRE 1	28	2	2	
M 8.7	CT	CONSTRUCTION 2	49	3,5	2	4
	DR	DROIT DE LA CONSTRUCTION	28	2	2	
M 8.8	HT	HISTOIRE DE L'ARCHI ET DE LA VILLE 2	28	2	2	4
	PH	PHILOSOPHIE	28	2	2	
<b>TOTAL SEMESTRE 8</b>			<b>409</b>	<b>28</b>		<b>30</b>
<b>TOTAL ANNEE 1</b>						<b>60</b>

SECOND CYCLE : ANNEE 2 – SEMESTRE 9

UE	Code	Enseignement	Heures encadrées par semestre	Heures encadrées par semaine	ECTS/ENS	ECTS/UE
<b>M 9.9</b>	P	PROJET 3	136	8,5	<b>13</b>	<b>15</b>
	IPFE	INTRODUCTION AU PFE	28	2		
	DU	DROIT DE L'URBANISME	28	2	<b>2</b>	
<b>M 9.10</b>	S	SEMINAIRE 3	14	1	<b>1</b>	<b>15</b>
		SUIVI MEMOIRE 2	28	2	<b>2</b>	
	So	OPTIONNEL SEMINAIRE 2	28	2	<b>2</b>	
	SMS	SOUTENANCE MEMOIRE <b>8 ECTS</b>			<b>8</b>	
	IP	INTENSIF PLURIDISCIPLINAIRE	49	3,5	<b>3</b>	
<b>TOTAL SEMESTRE 9</b>			<b>311</b>	<b>21</b>		<b>30</b>

---

**VIII. CONTACT**

---

**Service des Relations Internationales**

École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette  
144 avenue de Flandre  
75019 Paris

**Responsable :**

Danielle Hugues - 01 44 65 23 19  
[dhugues@paris-lavillette.archi.fr](mailto:dhugues@paris-lavillette.archi.fr)  
Administration 3<sup>è</sup> étage - Bur. 4

**Assistée de :**

Justine Simonot - 01 44 65 23 27  
[justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr](mailto:justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr)  
Marie Malinosky - 01 44 65 23 20  
[marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr](mailto:marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr)  
Administration 3<sup>è</sup> étage - Bur. 13



## LISTE DES ENSEIGNANTS REFERENTS PAR DESTINATION

<b>Algérie :</b>	Alger	Dalil Hamani
<b>Allemagne :</b>	Berlin Cottbus Darmstadt  Hamburg Karlsruhe München Dortmund	Edouard Ropars Edouard Ropars Edouard Ropars Bendicht Weber, E. Locicero Bendicht Weber Bendicht Weber Eric Locicero
<b>Argentine :</b>	Buenos Aires	Maria Lopez Diaz
<b>Autriche :</b>	Graz Wien	Dominique Beutems Bendicht Weber
<b>Belgique :</b>	Antwerpen Bruxelles Gent Liège Louvain-La-Neuve	Catherine Zaharia François Guena Antonella Tufano
<b>Bolivie :</b>	La Paz	Varinia Taboada
<b>Bosnie-Herzégovine :</b>	Sarajevo	Claudio Secci
<b>Brésil :</b>	Porto Alegre Rio de Janeiro São Paulo Fortaleza	Marc Bourdier, C. Secci Christian Pédelahore Christian Pédelahore Christian Pédelahore
<b>Bulgarie :</b>	Sofia	Maria Lopez Diaz
<b>Canada :</b>	UQAM Montréal UDEM Ryerson Toronto	Jim Njoo Jim Njoo Catherine Zaharia
<b>Chili :</b>	Santiago	Christian Pédelahore
<b>Chine :</b>	Beijing Guangzhou	Pietro Cremonini Christian Pédelahore
<b>Chypre :</b>	Nicosia	Christian Rebois
<b>Corée, Rép. :</b>	Gyeongsan	C. Pédelahore

<b>Cuba :</b>	La Habana Santiago de Cuba	Christian Pédelahore Christian Pédelahore
<b>Danemark :</b>	København	Jim Njoo
<b>Espagne :</b>	A Coruña Barcelona Granada Las Palmas de Gran Canaria Madrid Sevilla Tarragona Valencia Valladolid	Eric Locicero Eric Locicero Andrès Atela Christian Pédelahore Andrès Atela Eric Locicero Christian Pédelahore Jim Njoo Alessia De Biase
<b>Finlande :</b>	Espoo	Ron Kenley
<b>Grèce :</b>	Athína Thessaloniki	Bendicht Weber, R. Kenley Marc Bourdier
<b>Hongrie :</b>	Budapest	Jim Njoo
<b>Inde :</b>	Ahmedabad	Claudio Secci
<b>Etats Unis :</b>	Georgia Tech	Jim Njoo
<b>Israel :</b>	Haifa  Jerusalem	Gilles Cohen, D. Hofstein Gilles Cohen D.Hofstein
<b>Italie :</b>	Cagliari Firenze Genova Milano Napoli Roma Torino Venezia	Claudio Secci Didier Henry Claudio Secci Gerald Gribé Gerald Gribé Gerald Gribé Gerald Gribé Gerald Gribé
<b>Japon :</b>	Chiba Fukuoka Kyoto Osaka Tokyo	Marc Bourdier Marc Bourdier Marc Bourdier Marc Bourdier Marc Bourdier
<b>Lettonie :</b>	Riga	Bendicht Weber

<b>Maroc :</b>	Rabat	Gerald Gribé
<b>Mexique :</b>	Guadalajara Mexico City Anhuac	Andrès Atela, L. Lopez Luis Lopez Andrés Atela, L. Lopez
<b>Norvège :</b>	Bergen Oslo Oslo KHIO Trondheim	Jim Njoo R. Kenley Ron Kenley Dominique Beutems
<b>Pays Bas :</b>	Delft	Jim Njoo
<b>Pologne :</b>	Warszawa	Dominique Beutems
<b>Portugal :</b>	Coimbra Lisboa Porto	Kristo Nousiainen Marc Bourdier Kristo Nousiainen
<b>Roumanie :</b>	Bucureşti	Catherine Zaharia
<b>Royaume Uni :</b>	Bath Birmingham Bristol Glasgow Oxford	Ron Kenley Ron Kenley Ron Kenley Mahtab Mazlouman R. Kenley
<b>Russie :</b>	Moscow	Olivier Jeudy
<b>Slovénie :</b>	Ljubljana	James Njoo
<b>Suède :</b>	Göteborg Lund	Michael Fenker, J.F. Schimit Mahtab Mazlouman
<b>Suisse :</b>	Zürich	Bendicht Weber
<b>Rép. Tchèque :</b>	Praha	Mahtab Mazlouman
<b>Thaïlande :</b>		Christian Pédelahore
<b>Tunisie :</b>	Tunis	Mongi Hammami
<b>Turquie :</b>	Ankara Istanbul Istanbul Mersin	Claudio Secci Didier Rebois Claudio Secci Claudio Secci
<b>Uruguay :</b>	Montevideo	Marc Bourdier

Marc Bourdier, C.Secci